

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

web site : www.africa-union.org

Profil Pays : Djibouti



Table des matières

- I. Introduction.....2
- II. Bref Rappel Historique.....2
- III. Contexte Politique.....4
- IV. Contexte Electoral.....6

I. Introduction

La République de Djibouti est située au nord de la corne de l'Afrique, au bord de la mer Rouge et a des frontières terrestres avec la Somalie au sud (58 km), l'Éthiopie à l'ouest (349 km) et l'Érythrée au nord (109 km). Sa superficie est 23 200 km² avec une densité de population se chiffrant à 21 hab. /km².

Selon le recensement de 2011, la République de Djibouti compte environ 858 767 habitants (en 2012) dont 625 000 habitants (soit environ 70 % de la population du pays) dans la capitale (Banque Mondiale, 2011). Différents groupes ethniques constituent la population djiboutienne : les Afars, les Somalis et les Arabes. Les Djiboutiens sont majoritairement musulmans et traditionnellement rattachés au groupe anthropologique des Chamites. Le français et l'arabe sont les deux langues officielles. Le somali et l'afar sont couramment parlés.

La République de Djibouti est subdivisée en six régions. Parmi ces régions, on compte la capitale, Djibouti et ses environs, Arta; dans la région du sud : Ali Sabieh et Dikhil et dans la région du nord : Obock et Tadjourah.

Le climat de la République de Djibouti est aride. La température varie entre 24 °C et 35 °C en saison fraîche de fin septembre à fin avril, et entre 39 °C et 50 °C en saison chaude de juin à août. La zone nord est parsemée de montagnes (le point culminant Moussa Ali se trouve à 2020 mètres) où l'on trouve quelques forêts comme la forêt du Day. Elle est légèrement plus humide grâce aux reliefs qui retiennent les nuages.

La zone sud se compose d'immenses plaines où se situe Djibouti-ville. Cette zone est plutôt désertique et caillouteuse. La zone ouest est le fief de l'activité volcanique. On y trouve le lac Assal qui a une profondeur de -157m par rapport au niveau de la mer.

II. Bref rappel historique

➤ Faits avant l'indépendance

Dès 1839, les voyageurs européens traversent Djibouti et font état d'un espace structuré politiquement entre Tadjoura d'une part, une alliance autour de Lo'oytá vers le sud-ouest d'autre part, et l'Awsa. Suite à l'assassinat du commerçant réunionnais et ancien consul de France à Aden, Henri Lambert dans le golfe de Tadjourah^[7], la France dépêche une mission navale pour résoudre l'affaire et conclue le 11 mars 1862 un traité cédant à la France « les ports d'Obock ».

En 1883, une mission exploratoire est confiée à un jeune administrateur, Léonce Lagarde. Suite à ce repérage que Léonce Lagarde est nommé «commandant à Obock». Il étend le territoire sous souveraineté française, en signant un protectorat avec le «sultan» de Tadjoura. L'emprise française s'étend sur la côte Sud, avec la signature d'un traité avec les «chefs Issas» le 26 mars 1885. C'est en 1920 que la conquête de l'intérieur du territoire par l'administration coloniale commence suite à des durs affrontements avec les nomades Africains et quelques exactions.

Djibouti devient un territoire d'outre-mer (TOM) français en 1958. Dix ans plus tard, suite à de violentes émeutes et l'installation du «barrage de Djibouti», le territoire change de nom pour devenir le *Territoire français des Afars et des Issas*.

➤ **Indépendance**

Les tensions politiques et sociales s'accroissent et la répression tente vainement de les endiguer. Lors de la décennie 70, plusieurs mouvements indépendantistes naissent dans les pays voisins, notamment en Ethiopie et Somalie. C'est en 1975, après une résolution de l'ONU, que la France reconnaît le droit à l'indépendance du territoire.

Un référendum est organisé le 8 mai 1977 ; 98,8% de la population vote «oui» à l'Indépendance du territoire. Les Djiboutiens sont indépendants le 27 juin 1977. L'ex colonie française est désormais nommée : République de Djibouti. Hassan Goule Aptidon est élu Président de la République. En 1981, Hassan Goule Aptidon est réélu président de Djibouti pour un mandat de 6 ans qui est renouvelé pour la 2^{ème} fois en avril 1987. En mai 1993, le Président sortant remporte les élections et conserve son poste.

Une guerre civile éclate en décembre 1991, opposant l'ethnie Afar, majoritaire dans le Nord du pays, organisée en mouvement rebelle sous le nom de Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD) et le gouvernement dominé par les Issas. Le conflit (1991-1994) entre la rébellion afar (FRUD) et le gouvernement a abouti à un accord de paix (décembre 1994).

Ensuite, un nouvel accord de cessez-le-feu (7 février 2000) suite auquel deux membres du FRUD ont été nommés membres du conseil et ont participé aux élections présidentielles de 1999 le FRUD. La même année, Ismail Omar Guelleh est élu Président de la République de Djibouti et succède ainsi à Hassan Gouled, au pouvoir depuis l'indépendance. En mai 2001 un accord global est conclu entre les parties. Ces accords prévoient notamment le désarmement des combattants du FRUD et leur réintégration dans la vie civile et militaire, l'introduction du multipartisme intégral et des mesures de décentralisation.

La coalition gouvernementale est formée autour de l'Union pour la Majorité Présidentielle. En raison du mode de scrutin (majoritaire à un tour), l'opposition, avec 37% des voix, n'obtient aucun siège lors des élections législatives de janvier 2003 et dénonce des fraudes. Seul candidat à sa propre succession après le refus de l'opposition de participer au scrutin, le président Guelleh est réélu le 8 avril 2005, avec un taux de participation annoncé de 72 %. Des missions d'observation électorale de l'OIF et de la Ligue arabe étaient présentes (13 observateurs au total) et ont jugé l'élection satisfaisante, tout en recommandant une refonte des listes électorales, achevée en octobre 2007.

Le mode de scrutin législatif actuel, scrutin de liste à un tour, favorise fortement la majorité. Ce mode de scrutin est dénoncé par l'opposition, qui a boycotté les dernières élections législatives (9 février 2008). La coalition de la majorité a donc remporté les 65 sièges du Parlement. Le taux de participation officiel était élevé (72% contre 47% en 2003) mais le nombre d'électeurs enregistrés (150.000) plutôt faible au regard de la population totale (estimée entre 550.000 et 750.000 personnes).

La Constitution djiboutienne a été révisée en avril 2010, notamment afin de permettre au Président sortant de briguer un troisième mandat successif. Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu le

8 avril 2011. Deux candidats étaient en lice : le Président sortant, Ismail Omar Guelleh, et un candidat indépendant, l'ancien Président du Conseil constitutionnel, Mohamed Warsama.

A l'issue de ce dit scrutin (8 avril 2011), le Président Ismael Omar Guelleh a été réélu pour un 3ème mandat de 6 ans. Durant la campagne électorale, il avait mis l'accent entre autres, sur les problèmes sociaux (chômage des jeunes, éducation, santé, etc.), les questions énergétiques (notamment l'électricité), la modernisation des méthodes de gouvernance, de l'administration, mais aussi les préoccupations liées à la résolution de la crise somalienne et du différend entre l'Erythrée et Djibouti.

➤ **Economie**

Le pays connaît une forte croissance économique depuis 2006, avec un taux de croissance moyen supérieur à 5%. Ces résultats s'expliquent par la forte progression de ses échanges commerciaux avec la Chine ainsi que par d'importants investissements directs à l'étranger provenant des pays arabes (Dubai, Arabie Saoudite), qui ont progressé de 25% en 2008. Le pays opère aussi des échanges commerciaux avec les pays voisins Ethiopie, Somalie et Yémen et dans une moindre mesure avec la France.

Djibouti se caractérise par une forte concentration de sa population dans la capitale (3/4 des habitants) Djibouti ville, et par une croissance démographique forte, accentuée par l'immigration en provenance d'Ethiopie et de Somalie.

La crise humanitaire a favorisé la multiplication des flux migratoires. Djibouti est devenu un point de transit majeur de la Corne de l'Afrique. Le camp d'Ali Addeh, à la frontière djibouto-somalienne, abriterait plus de 20 000 personnes dont 17 500 d'origine somalienne et 1500 éthiopienne. La sécheresse et la crise alimentaire qui ont sévi en 2011 dans la Corne de l'Afrique ont durement touché Djibouti : environ 20 % de la population, et plus de 50 % de la population des campagnes (PAM).

Le pays bénéficie d'une aide internationale élevée (environ 110 USD/habitant contre 20 USD en moyenne pour l'Afrique sub-saharienne) en raison notamment du rôle géostratégique majeur de Djibouti dans la lutte contre le terrorisme.

III. Contexte politique

➤ **Politique extérieure**

Djibouti est un acteur important du dossier somalien. Après avoir été à l'origine des accords d'Arta (août 2000), Djibouti a été en 2008 le cadre de la négociation entre le gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques. Les discussions ont abouti aux Accords de Djibouti en août et décembre 2008, précédant la mise en place d'un nouveau gouvernement transitoire à Mogadiscio, dirigé par Sheikh Sharif depuis son élection en janvier 2009. Djibouti a accueilli la formation par la France d'un bataillon des forces de sécurité somaliennes en 2009.

Les relations avec l'Ethiopie, qui n'a plus de façade maritime depuis l'indépendance de l'Erythrée en 1993, se sont renforcées en raison du conflit éthio-érythréen (1998 - 2000) : plus de 75 % de l'activité portuaire de Djibouti est à destination de l'Ethiopie. Les deux pays sont extrêmement dépendants en matière énergétique. L'interconnexion électrique a été inaugurée en octobre 2011, permettant à Djibouti de s'approvisionner en quantité et à bas prix.

Les relations diplomatiques de Djibouti avec l'Erythrée avaient été interrompues entre novembre 1998 et mars 2002, après la mise en cause de la neutralité djiboutienne dans le conflit éthio-érythréen. Un échange de visites présidentielles (avril et mai 2001), aidé par une médiation libyenne, avait cependant scellé la réconciliation.

Depuis avril 2008, des tensions à la frontière nord de Djibouti avec l'Erythrée sont apparues après que les troupes d'Asmara aient pris position dans la région de Ras Doumeira. Des heurts violents en juin 2008 ont contribué à une nette dégradation des relations djibouto-érythréennes. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont suspendues. Constatant le refus de l'Erythrée de se soumettre à la résolution 1862, qui demandait aux troupes érythréenne de revenir au statu quo ante, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, dans la résolution 1907 en décembre 2009, d'imposer un embargo sur les armes en provenance ou à destination de l'Erythrée ainsi que des sanctions individuelles. Le Qatar mène actuellement une médiation entre les deux Etats.

Djibouti est membre de la Ligue arabe, de l'Organisation de la Conférence Islamique, de l'Union Africaine et de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), dont le siège est à Djibouti. Les relations sont confiantes avec les pays arabes, dont la présence à Djibouti se renforce (port de Doraleh, investissements dans les établissements scolaires).

L'évolution de la situation au Yémen est suivie de près à Djibouti, où réside une importante communauté yéménite (10 à 20 000 personnes).

Les relations avec les pays occidentaux se renforcent après le 11 septembre 2001. Djibouti accueille, depuis 2002, une base militaire américaine (1300 hommes) dans le cadre de la lutte antiterroriste. Le pays est devenu un point clé pour les Etats-Unis à double titre : lutte contre le terrorisme et déploiement de troupes pour d'éventuelles opérations dans le Golfe. Enfin, la lutte contre la piraterie a placé Djibouti au cœur du dispositif naval qui voit collaborer trois coalitions (UE, OTAN, Combined Maritime Force 151) ainsi que de nombreuses marines nationales.

➤ **Politique nationale**

Le Président M. Ismail Oumar Guelleh est au pouvoir depuis 1999 après avoir succéder à son oncle, Hassan Goule Aptidon. La constitution autorisait deux mandats présidentiels d'une durée de 5 ans. Or, suites à des modifications apportées par le Président, la durée des mandats présidentiels est passée de 5 ans à 6 ans supprimant aussi la limitation des mandats.

La situation politique est sereine et le processus de préparation des élections couplées du 2 décembre 2012 suit son cours normalement. Trois grands partis de l'opposition de Djibouti, l'Alliance Républicain pour le Développement (ARD), le Parti Djiboutien pour le Développement (PDD) et le Parti National Démocrate (PND), ont annoncé qu'ils participeront aux prochaines élections législatives de février 2013 sous la bannière d'un nouveau bloc politique dénommé Union Sacrée pour le Changement (USC).

« Après plusieurs semaines d'intenses discussions, ce bloc de l'opposition, rejoint par des mouvements et des personnalités indépendantes, s'est constitué en coalition dénommée Union Sacrée pour le Changement (USC). Et ce, pour mettre fin à dix années de boycott électoral. La coalition USC se donne pour mission d'installer une nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale en février prochain. L'USC fera

connaître début janvier ses structures, sa charte et son état-major de campagne », indique un communiqué de la nouvelle coalition.

L'USC a également annoncé dans ce communiqué qu'en attendant, « un comité ad hoc a été constitué pour conduire parallèlement les discussions sur la transparence électorale et l'élargissement de la coalition ».

Le 21 novembre 2012, le gouvernement djiboutien a approuvé le remplacement du scrutin de liste majoritaire par un scrutin de liste mixte à un tour avec une représentation proportionnelle à hauteur de 20% pour les prochaines élections législatives prévues le 22 février 2013.

Le scrutin de liste majoritaire est en vigueur à Djibouti depuis 35 ans, et a été toujours dénoncé par l'opposition.

Lors de ces élections de nombreux partis politiques seront représentées y compris le Rassemblement populaire pour le Progrès (RPG), le Front pour la Restauration de l'Unité de la Démocratie (FRUD), le Parti National Démocratique (PND), le Parti Populaire, Social, Démocrate (PPSD) et l'Union des Partisans de la Réforme (UPR).

IV. Contexte électoral

Djibouti devrait connaître une avancée majeure dans la pratique démocratique. L'Assemblée nationale a adopté le 28 novembre 2012 une loi instaurant un scrutin de liste mixte majoritaire à un tour, avec une représentation proportionnelle à hauteur de 20 %. Proposée par le président, Ismaïl Omar Guelleh, « Cette réforme de notre système électoral constitue un progrès dans la consolidation du processus démocratique », a assuré Hassan Darar Houffaneh, le ministre de l'Intérieur. « Elle permet d'assurer une meilleure représentation du corps électoral dans les assemblées élues », renchérit-il.

Surtout, elle va permettre à l'opposition d'être représentée au sein des institutions de la République - une première depuis l'indépendance, en juin 1977.

A Djibouti, le multipartisme n'est pas nouveau. Instauré en 1992, et d'abord restreint à quatre partis, il avait été étendu dix ans plus tard à l'ensemble de l'échiquier politique (il existe aujourd'hui neuf partis). Toutefois, en raison du mode de scrutin, qui excluait de fait les petites formations, l'opposition n'était jamais parvenue à obtenir le moindre siège au Parlement.

L'introduction donc d'un nouveau mode de scrutin à Djibouti devrait permettre à l'opposition de faire son entrée à l'Assemblée nationale lors des législatives du 22 février.

Depuis deux décennies, l'hémicycle était monochrome. Dominé par l'ancien parti unique le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP, d'Ismaïl Omar Guelleh) au cours des deux premières législatures multipartites (1992 et 1997), le Parlement djiboutien s'était certes ouvert à de nouvelles formations en 2002 et 2007.

Mais les partis en question appartenaient à l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), c'est-à-dire à une coalition de formations favorables au chef de l'État réunies autour de l'ancien parti unique. Il y avait là le Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (Frud, l'ex-rébellion afare), le Parti national démocratique (PND) et le Parti populaire social-démocrate (PSD).

Pour l'instant, trois partis hostiles au président Guelleh ont annoncé leur participation. Le 24 novembre 2012, Ahmed Youssouf Houmed, le président de l'Alliance républicaine pour le développement (ARD),

qui est aussi le représentant de l'ensemble des partis d'opposition, a été reçu par le ministre de l'Intérieur.

Pour que l'opposition se lance dans la campagne, lui a-t-il expliqué, il faut que l'administration soit neutre et que les fonctionnaires et les cadres qui pourraient se présenter sous sa bannière soient assurés de ne pas être victimes de représailles. « Nous leur avons donné toutes les garanties exigées », affirme le ministre de l'Intérieur.

➤ Election législative du 22 février 2013

Le samedi 23 février 2013 au matin, les premiers résultats sont tombés à Djibouti après les élections législatives de la veille. "L'UMP (Union pour la majorité présidentielle) a eu **49,39%** des voix contre **47,61%** pour l'opposition" à Djibouti-ville, où vivent les trois quarts des habitants du pays, a déclaré à la presse le ministre de l'Intérieur Hassan Darar Houffaneh.

Le parti du président Ismaël Omar Guelleh, au pouvoir depuis 1999 à Djibouti, arrive également en tête dans les cinq autres circonscriptions, nettement plus rurales et moins peuplées, de ce pays de moins d'un million d'habitants, toujours selon les résultats provisoires annoncés par le ministre de l'Intérieur.

Le parti au pouvoir disposait de la totalité des 65 sièges du Parlement sortant, l'opposition ayant refusé de participer au précédent scrutin en estimant que les conditions d'équité n'étaient pas réunies.

Cette opposition, qui se présentait vendredi 22 février 2013 pour la première fois, depuis dix ans à Djibouti, devrait toutefois être représentée dans le nouvel hémicycle, en raison d'une dose de 20% de proportionnelle introduite dans le scrutin majoritaire.

Il appartient maintenant au Conseil Constitutionnel de proclamer dans les jours à venir les résultats définitifs des élections législatives 2013, après examen de l'ensemble des procès verbaux et d'éventuels recours qui lui ont été soumis.

Source → www.webarabic.com